

Veille juridique

Travail – Emploi – Formation professionnelle - Économie

Semaine du 5 au 11 septembre 2026

Textes publiés au JO

Circulaires

Jurisprudence

*Cette veille est constituée sur la base
d'une sélection*

des textes officiels publiés sur :

- *Journal Officiel (JORF)*
- *Légifrance*
- *l'onglet "Instructions et BO"
de Tessadoc*

*des jurisprudences signalées par les
sources :*

- *Dalloz*
- *Lamyline*
- *Elnet*
- *AEF*
- *LSQ (Liaisons Sociales
Quotidien)*

CONVENTIONS COLLECTIVES (ARRETES ET AVIS)

Retrouvez la rubrique dédiée sur Paco

l'intranet des ministères sociaux

***Retrouvez les accords interprofessionnels et
de branche sur BDCC@WEB***

Cette veille juridique et jurisprudentielle est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux par le CRDM.

Textes publiés au JO

[Travail – Emploi – Économie](#)

[Formation professionnelle - Apprentissage](#)

[Santé et Sécurité au travail](#)

[Enquêtes et Statistiques](#)

[Administration - Fonction publique](#)

Travail – Emploi – Économie

Aide aux entreprises / BTP	Décret n° 2026-850 du 9 septembre 2026 instituant une aide aux entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics utilisant du gazole non routier
Bourses Talents	Décret n° 2026-847 du 7 septembre 2026 modifiant le décret n° 2025-1149 du 28 novembre 2025 relatif au régime des bourses Talents Arrêté du 7 septembre 2026 relatif aux modalités de gestion et de versement des bourses Talents
Campus des métiers	Arrêté du 18 juin 2026 fixant la liste des campus des métiers et des qualifications labellisés conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 septembre 2019 relatif au cahier des charges national pour l'obtention ou le renouvellement du label Campus des métiers et des qualifications
Retraite des cadres / Journaux officiels	Arrêté du 3 septembre 2026 portant approbation du règlement intérieur du régime complémentaire de retraite des cadres des Journaux officiels de la République française Arrêté du 3 septembre 2026 portant approbation des statuts de la Caisse de pensions de retraite de la Société anonyme des Journaux officiels de la République française

Formation professionnelle - Apprentissage

Titre professionnel	Arrêté du 5 août 2026 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi Arrêté du 7 juillet 2026 portant création du titre professionnel de gouvernant en hôtellerie
Financement de la formation	Arrêté du 6 août 2026 relatif aux frais de gestion prévus au II de l'article L. 6131-4 du code du travail
Certification professionnelle	Arrêté du 2 septembre 2026 portant prorogation de la certification professionnelle de responsable de comptabilité générale et analytique

Santé et Sécurité au travail

RAS

Enquêtes – Statistiques

RAS

Administration – Fonction Publique

Organisation administrative

RAS

Budget de l'Etat – Finances

BOP 103, 111, 155, 220

[Décret n° 2026-857 du 10 septembre 2026](#) portant annulation de

BOP 138, 354

[Arrêté du 1er septembre 2026](#) portant ouverture de crédits d'attributions de produits

BOP 155, 354, 723

[Arrêté du 1er septembre 2026](#) portant ouverture de crédits de fonds de concours

Concours- Examens

RAS

Nominations

DGEFP / DGCS

[Arrêté du 3 septembre 2026](#) portant nomination (administration centrale) - M. Stéphane LHERAULT

AT-MP / Salariés agricoles

[Arrêté du 3 septembre 2026](#) modifiant l'arrêté du 17 octobre 2023 portant nomination des membres des comités techniques nationaux de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles des salariés agricoles - M. Bernard BOUSQUET / M. Robert CRAUSAZ

Travailleur de l'amiante

[Arrêté du 31 août 2026](#) portant nomination au conseil de surveillance du fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (plusieurs nominations)

Circulaires

RAS

Jurisprudence

[Relations individuelles du travail](#)

[Contrat de travail](#)

[Relations collectives du travail](#)

[Durée du travail](#)

[Santé et sécurité au travail](#)

[Discrimination](#)

[Entreprise en difficulté/Économie](#)

[Administration/fonction publique](#)

Relations individuelles du travail

Liberté d'expression / Courriels litigieux	Lorsqu'un salarié soutient qu'une sanction porte atteinte à sa liberté d'expression, le juge doit, pour apprécier l'existence de cet abus, tenir compte du contexte dans lequel les propos reprochés ont été tenus. Dès lors, c'est à tort qu'une cour d'appel a retenu un abus sans avoir tenu compte des circonstances dans lesquelles un travailleur handicapé, mis à disposition dans une société, a adressé des courriels au responsable RRH de cette société, juge la Cour de cassation, le 9 septembre 2026. Le salarié contestait la licéité du prêt de main-d'oeuvre. Cass. soc., 9 septembre 2026, n° 25-12.320 (non disponible ce jour) AEF, 11 septembre 2026
Ordinateur professionnel / Données confidentielles	Les entreprises doivent se montrer vigilantes quant aux informations stockées sur l'ordinateur professionnel de leurs salariés nouvellement embauchés. Dans un arrêt du 2 septembre, la chambre commerciale de la Cour de cassation a en effet posé pour principe que la seule détention, sur l'ordinateur professionnel d'un salarié, d'informations confidentielles appartenant à son ancien employeur vaut appropriation de ces données par le nouveau, ce qui expose ce dernier à des poursuites pour concurrence déloyale. Cass. com., 2 sept. 2026, no 25-12.718 F-B (non disponible ce jour) LSQ, 11 septembre 2026 Elnet, 11 septemebre 2026
Prestations familiales / Travailleur étranger	L'exigence de justifier de l'entrée régulière des enfants étrangers, prévue aux articles L. 512-2 et D. 512-2 du code de la sécurité sociale, doit être écartée comme contraire au droit de l'Union européenne lorsque l'allocataire est titulaire d'un « permis unique » au sens de la directive 2011/98/UE. Civ. 2e, 2 juill. 2026, FS-B, n° 23-15.138 Dalloz, 9 septembre 2026
Restitution tardive d'ordinateur / Responsabilité du salarié	Une salariée ayant rendu son ordinateur et son téléphone professionnel deux ans après la rupture de son contrat de travail est condamnée par une cour d'appel à verser des dommages-intérêts à son employeur. À tort, juge la Cour de cassation, le 24 juin 2026. La responsabilité pécuniaire d'un salarié à l'égard de son employeur ne peut, en effet, résulter que de sa faute lourde. La salariée ayant été licenciée pour faute grave, l'arrêt de la cour d'appel est censuré par la Cour de cassation. Cass. soc., 24 juin 2026, n° 24-19.577 AEF, 8 septembre 2026
Recouvrement d'indemnités journalières / Notion de	La Cpm a en principe deux ans pour procéder au recouvrement des indemnités journalières indument versées et cinq ans en cas de fraude ou fausse déclaration de l'assuré. Dans un arrêt du 13 mai 2026, la Cour de cassation confirme que pour

fausse déclaration	cette prescription, la fausse déclaration s'entend d'une déclaration inexacte ou d'une omission déclarative délibérément commises en vue d'obtenir le versement de prestations. Cass. civ. 2, 13 mai 2026, n° 23-21.052 AEF, 8 septembre 2026
Salarié protégé / Autorisation de licenciement	La cour administrative d'appel de Marseille annule le 10 juillet 2026 l'autorisation accordée par l'inspection du travail à la société Onet de licencier un salarié protégé. La demande d'autorisation avait été présentée à l'administration par une responsable RH n'ayant pas qualité pour agir au nom de l'employeur, peu importe que la décision de licenciement, comme toutes les autres pièces en relations avec la procédure, avait été signée par le directeur de l'agence habilité à licencier le salarié. Cour administrative d'appel de Marseille, 10 juillet 2026, 25MA02769 AEF, 7 septembre 2026
Contrat de travail	
	RAS
Relations collectives du travail	
Financement du dialogue social / Répartition de crédit	Une organisation patronale représentative peut instituer, par accord avec ses membres, une répartition des fonds détenus par le fonds paritaire pour le financement du dialogue social, proportionnellement au nombre d'adhérents de chacun d'eux, sans que cette répartition soit contraire aux dispositions légales ou à l'accord de branche du 13 septembre 2000 relatif au développement du paritarisme. Soc. 8 juill. 2026, FS-B, n° 24-21.041 Dalloz, 10 septembre 2026
Membre de CSE / Accès aux documents administratifs	Il résulte des articles L. 2315-64, L. 2315-68, L. 2315-69 et L. 2315-71 du code du travail que tous les membres du comité social et économique ont un égal accès aux archives et aux documents administratifs et comptables dudit comité. Soc. 8 juill. 2026, F-B, n° 25-10.126 Dalloz, 9 septembre 2026
Salariés membres des CPPNI / Protection des délégués syndicaux	Les salariés membres des commissions paritaires permanentes de négociation et d'interprétation (CPPNI) instituées au niveau des branches bénéficient, à l'instar des commissions paritaires professionnelles ou interprofessionnelles instituées au niveau local, départemental ou régional, de la protection prévue par l'article L. 2411-3 du code du travail pour les délégués syndicaux en cas de licenciement, même en cas de silence de l'accord collectif ayant institué ladite commission. C'est ce que réaffirme la Cour de cassation, dans un arrêt publié du 9 septembre 2026. Cass. soc., 9 septembre 2026, n° 25-14.582 AEF, 9 septembre 2026
Transfert d'entreprise / Mandat syndical	La Cour de cassation précise, dans un arrêt du 8 juillet 2026, que le maintien du mandat de délégué syndical après un transfert d'entreprise au sens de l'article L. 1224-1 du code du travail est subordonné à la persistance de l'entité économique autonome transférée au sein de l'entreprise d'accueil. Elle clarifie en outre la charge de la preuve pesant sur celui qui conteste la subsistance du mandat. Soc. 8 juill. 2026, FS-B, n° 24-21.026 Dalloz, 8 septembre 2026
Durée du travail	
	RAS
Santé et sécurité au travail	

Préconisations du médecin du travail / Préjudice du salarié	La Cour de cassation décide, dans un arrêt du 9 septembre 2026 qui sera publié au rapport annuel, que le seul constat du non-respect par l'employeur des préconisations faites par le médecin du travail de mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail, ouvre droit à réparation pour le salarié. En effet, ce manquement engendre inévitablement une atteinte à la sécurité et à la santé du salarié. Elle revient sur sa jurisprudence antérieure en retenant un nouveau cas de préjudice nécessaire fondé sur la protection de la santé du salarié. Cass. soc., 9 septembre 2026, n° 25-11.901 AEF, 10 septembre 2026
Discrimination	
	RAS
Entreprise en difficulté / Économie	
Action en dissolution pour justes motifs / Droit de l'associé	La Cour de cassation a jugé que le créancier personnel d'un associé ne peut pas réclamer la dissolution d'une société pour justes motifs par la voie de l'action oblique, car cette prérogative constitue un droit propre strictement attaché à la qualité d'associé et s'apprécie au regard du pacte social. Civ. 3e, 11 juin 2026, FS-B, n° 24-19.326 Dalloz, 8 septembre 2026
Administration / Fonction publique	
Professionnel de santé / Aide exceptionnelle / Récupération des aides	On se souvient que de nombreuses règles exorbitantes ont été édictées dans tous les azimuts en réaction à la crise sanitaire que nous avons traversée, il y a déjà quelques années. Un certain nombre d'entre elles ont concerné les professionnels de santé libéraux, qui se sont retrouvés privés purement et simplement de leur patientèle, consécutivement au confinement. Le temps est à présent venu de contrôler l'application du dispositif d'indemnisation de la perte d'activité et de restituer les trop-versés. Civ. 2e, 25 juin 2026, F-B, n° 24-12.050 Dalloz, 11 septembre 2026
Marché public / Indemnisation	La décision Région PACA du Conseil d'État du 18 juin 2026 se prononce principalement sur l'indemnisation du titulaire résilié d'un marché à bons de commande pour lequel aucun bon de commande n'a été émis. Préalablement, la décision valide de façon tacite le recours à la résiliation pour motif d'intérêt général dans le cas où la résiliation est fondée sur la suppression du service public auquel le contrat concourait. CE 18 juin 2026, n° 502577 Dalloz, 8 septembre 2026

[Retour sommaire](#)

Cette veille juridique est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux.

Contributeur : **CRDM** (Joël Michineau)

En complément : Consultez le portail documentaire



- ✓ la [Veille juridique santé](#)